

**BURKINA
FASO**



**MINISTÈRE DE
L'AGRICULTURE,
DE L'HYDRAULIQUE
ET DES RESSOURCES
HALIEUTIQUES**



version française

**agir ensemble
pour développer
les filières céréalières**

**résumé
simplifié
du plan d'actions
sur les céréales
mil · sorgho · maïs**



résumé simplifié du plan d'actions sur les céréales mil · sorgho · maïs

version française

agir ensemble pour développer les filières céréalières

Le Comité interprofessionnel des filières « céréales et niébé » du Burkina Faso (C.I.C.-B.) est une structure appuyée par une cellule de gestion composée de techniciens. Une des tâches importantes qu'il joue est de mettre en œuvre le plan d'actions sur les céréales à partir des orientations d'un comité de pilotage présidé par le Secrétaire général du ministère chargé de l'Agriculture. Le C.I.C.-B. rend compte de l'exécution du plan d'actions à ce comité à travers le Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles, qui assure le suivi quotidien des décisions et délibérations du comité de pilotage.

Publication : Comité interprofessionnel des céréales du Burkina Faso (C.I.C.-B.)

Direction de la publication : Soumaïla Sanou, Président du C.I.C.-B.

Coordination : Kalifa Traoré (cellule de gestion du plan d'actions sur les céréales)

Comité de rédaction : Anatale Nikiéma et Doulaye Diamcoumba (cellule de gestion du plan d'actions sur les céréales)

Rédaction et réalisation graphique : Bureau Issala

Adaptation des textes et traduction : INADES Formation – Burkina Faso.

Photographies, illustration : Statistika, Bureau Issala, Kabs.

Impression : Corlet Imprimeur (sur papier recyclé)

Financement : Coopération allemande



Notice bibliographique

Résumé simplifié du plan d'actions sur les céréales (mil, sorgho, maïs). Agir ensemble pour développer les filières céréalières. C.I.C.-B., Ouagadougou, Burkina Faso, novembre 2005, 60 pages.

Mots-clés : filière, céréales, interprofession, production, transformation, commercialisation, marchés céréaliers, aide alimentaire, normes de qualité.

Au sommaire...

Éditorial **5**

Les céréales traditionnelles au Burkina Faso **6**

Cette partie présente les principales caractéristiques du secteur des céréales. Elle décrit les évolutions au cours des dernières années et les problèmes que rencontrent la filière et les acteurs professionnels. Elle rappelle les atouts de la filière céréalière qui justifient la mise en place d'un plan d'actions pour la développer. Le sommaire de cette partie est détaillé à la page 6.

Le plan d'actions en pratique **17**

Cette partie présente les objectifs et les résultats que l'on attend de la mise en place du plan d'actions sur les céréales. Les différentes contraintes sont décrites avec plus de détails et ensuite on présente les solutions qui sont proposées ou les actions prévues dans le plan. Cette partie se termine par une présentation du Comité interprofessionnel des céréales et du niébé (C.I.C.-B.), et le financement du plan d'actions. Le sommaire de cette partie est détaillé à la page 17.

Le petit lexique du plan d'actions **58**

Certains mots difficiles à comprendre sont expliqués dans ce petit dictionnaire.



Agir ensemble!

Le mil, le sorgho et le maïs sont les cultures les plus courantes au Burkina Faso. Elles sont à la base de la nourriture de la population et sont beaucoup échangées avec les pays voisins.

D'ici 20 ans, il faudra produire deux fois plus de céréales pour nourrir la population du Burkina. Pour y arriver, il faut lever les obstacles au développement de la filière. La discussion avec les acteurs céréaliers a montré les forces et les faiblesses de la filière. Ensuite, on a retenu les actions à mener. Par exemple, il faut améliorer les services comme le crédit, la formation et l'information. Il faut que les lois et les normes soient plus claires et appliquées. Il faut que les organisations professionnelles soient plus fortes et puissent assurer les tâches que l'État leur a confié. Il faut que le marché fonctionne mieux, etc.

Tout cela est dans le plan d'actions. Ce plan d'actions est un appui du gouvernement aux acteurs. Les acteurs doivent s'asseoir autour de la même table et s'unir pour développer leur filière. C'est pour cela que les producteurs, les commerçants, les transporteurs, les transformateurs et les sociétés privées ont créé le Comité interprofessionnel des filières céréales et niébé du Burkina (C.I.C.-B.).

Le livret que vous avez entre les mains est un résumé simplifié du plan d'actions sur les céréales (mil, sorgho, maïs). Il vous permettra de savoir ce qu'il y a dedans. Il doit aider les membres du Comité interprofessionnel à agir ensemble pour développer leurs activités.

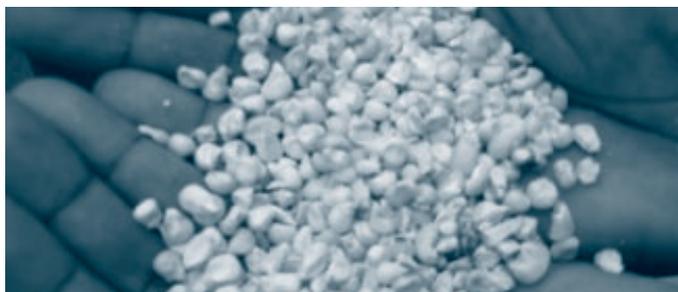
Agir ensemble est le seul moyen pour que chacun de nous gagne de l'argent, et pour que tous les Burkinabès mangent à leur faim.

Soumaïla Sanou, Président du C.I.C.-B.

les céréales traditionnelles au Burkina Faso

Les céréales occupent une place très importante dans l'agriculture et l'alimentation du pays. Pourtant la filière céréales reste très mal organisée. Le marché des céréales est libre mais les acteurs n'ont pas assez de soutien pour bien jouer leur rôle. Face à l'augmentation de la population, il est très important de développer des filières efficaces pour valoriser les céréales locales. Cela devrait permettre aux producteurs d'améliorer leurs revenus et aux intermédiaires de travailler correctement et de développer leur activité. Cela doit aussi permettre aux consommateurs d'avoir des produits bien adaptés et pas trop chers, pour qu'ils ne soient pas tentés d'acheter de plus en plus de riz importé.

- **Aperçu général** **7**
- **L'organisation de la filière** **12**
- **Les principaux problèmes de la filière** **14**
- **L'avenir de la filière et ses atouts** **16**



• Aperçu général

Les céréales occupent une place très importante dans l'agriculture et dans l'alimentation. Aujourd'hui, huit hectares cultivés sur dix sont ensemencés en céréales. Au total, les céréales occupent chaque année, environ 3,4 millions d'ha. À côté, les cultures de rente sont plantées sur plus de 800 000 ha dont la moitié en coton¹.

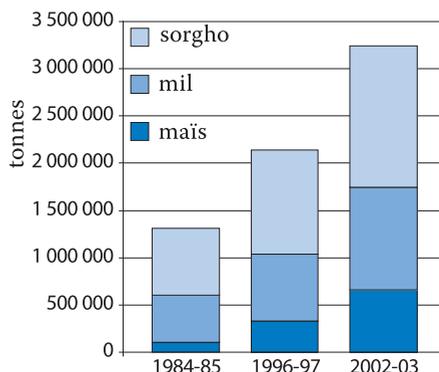
En 20 ans, les superficies en céréales ont beaucoup augmenté. Elles étaient de 3 443 000 ha en 2002-03 et de 2 783 000 ha en 1996-97. Mais les cultures de rente ont plus augmenté encore. Il y a 20 ans, elles n'occupaient qu'un hectare sur 10. En 1996-97, c'était 1,5 ha et aujourd'hui les cultures d'exportation occupent presque 2 ha sur 10.

1. Ces chiffres sont une moyenne des années 2002 et 2003.

— La production augmente plus vite que la population

La production totale de céréales a beaucoup augmenté aussi. En 1996-97 le Burkina a produit 2 287 000 tonnes de céréales et il en a récolté 3 333 000 tonnes en 2002-03, soit une augmentation moyenne de 8 % par an. Ceci est très supérieur à l'augmentation de la population.

Évolution de la production de céréales sèches ▶



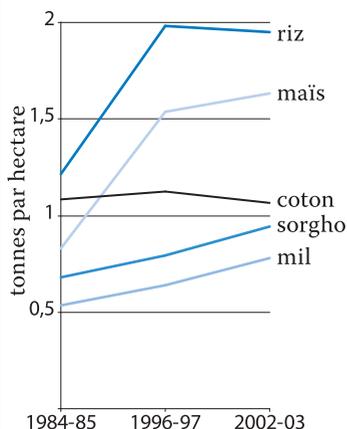
	production en 1996-97		production en 2002-03	
	tonnes	part en %	tonnes	part en %
sorgho	1 098 000	48	1 491 000	45
mil	708 000	31	1 090 000	32
maïs	380 000	17	660 000	20
riz	100 600	4	92 200	3
ensemble	2 286 600	100	3 333 200	100

◀ Le maïs prend de plus en plus de place dans la production

La population n'augmente que de 2,4 % par an. Mais l'évolution est différente selon les céréales. Les progrès les plus importants ont été faits sur le maïs. Ils sont beaucoup moins nets sur le mil et le sorgho. Quant au riz dont la production a beaucoup augmenté jusqu'au milieu des années 90, elle stagne depuis autour de 100 000 tonnes.

— Une petite amélioration des rendements

La progression de la production au cours des dix dernières années est surtout liée à l'agrandissement des surfaces cultivées par les exploitants. Les rendements se sont aussi un peu améliorés mais restent faibles. Par exemple, les rendements du mil sont encore en



dessous d'une tonne par hectare. Dans les zones les plus favorables de l'Ouest et du Sud-Ouest, les rendements du maïs atteignent maintenant plus de 1,5 tonne par hectare. Ce sont surtout les pluies insuffisantes ou trop espacées qui freinent les rendements. Mais des progrès très importants peuvent être faits grâce à l'utilisation de nouvelles techniques.

◀ Les rendements progressent lentement

Par exemple, dans les zones sahéliennes, en protégeant les sols, en conservant les eaux et en semant des cultures associées. L'usage des semences améliorées et des intrants permet aussi d'augmenter la production mais ce n'est pas toujours rentable. C'est surtout en zone coton que les producteurs ont accès à ces intrants et peuvent faire de bons rendements car le climat est propice.

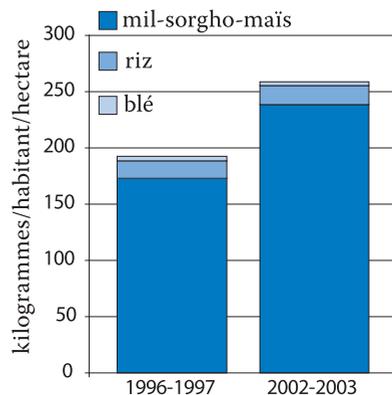
— La sécurité alimentaire repose sur les céréales

Les céréales sont la base de l'alimentation. On estime que chaque Burkinabè en consomme chaque année autour de 190 kg¹. Mais en fait, cette consommation varie beaucoup. Elle varie d'abord selon l'année. La majorité des céréales produites sont consommées par les familles des producteurs. Pour 100 kg de céréales produites au Burkina, on estime que seulement 15 kg environ sont vendues sur les marchés.

Lorsque la campagne est mauvaise, les récoltes sont faibles et les producteurs pauvres consomment moins de céréales que pendant les bonnes années. Ces années-là, les prix grimpent et les consommateurs urbains peinent à acheter un sac. Cela aussi fait baisser

1. C'est la norme de consommation de céréales par habitant. Elle est utilisée pour calculer les besoins du pays et mesurer les risques de déficit important.

Évolution de la part des
différentes céréales dans
la consommation



la consommation. La consommation peut ainsi passer de 272 kg par habitant (par exemple lors de la bonne campagne de 2002-2003) à seulement 172 kg lorsque la production est mauvaise (par exemple en 1997-1998). Il y a donc de très grands écarts entre les années, selon la production et les prix des céréales. La situation alimentaire de la population est très liée à ces variations.

Le Burkina consomme surtout les céréales qu'il produit. De ce fait, les consommateurs mangent d'abord des céréales locales. Les céréales importées ne représentent que 8 à 10 % des céréales consommées. C'est surtout en ville que la consommation de céréales sèches diminue au profit du riz et du blé.

— Des importations assez faibles

En année moyenne le Burkina achète peu de céréales à l'extérieur. Il achète toujours environ 65 à 70 000 tonnes de blé. Cette quantité a doublé en 20 ans, mais par habitant ce n'est pas beaucoup plus qu'avant. Par contre les importations de riz sont beaucoup plus

importantes. Elles étaient autour de 77 000 tonnes par an dans les années 1996-98. Elles sont maintenant proches de 200 000 tonnes par an. Les consommateurs achètent de plus en plus de riz mais la production ne suit pas. Il faut donc augmenter les importations.

Il y a aussi de plus en plus d'échanges entre les pays de la région. Selon que la campagne est bonne ou



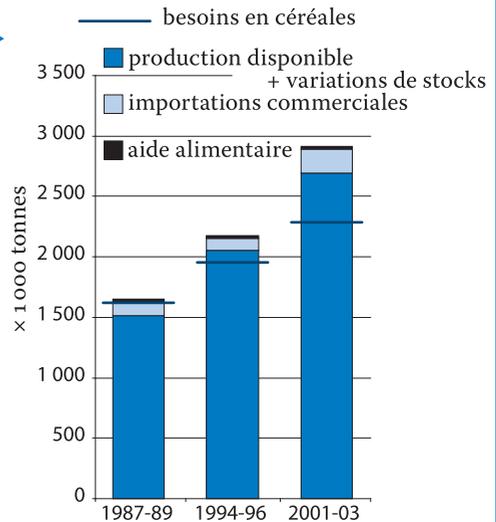
mauvaise, que les prix sont plus ou moins intéressants à tel ou tel endroit, les céréales circulent entre les pays. Tantôt le Burkina est exportateur, tantôt il est importateur.

Enfin, certaines céréales viennent de l'aide alimentaire. C'est surtout vrai lors des mauvaises campagnes agricoles. Ces dernières années le pays a reçu entre 20 et 30 000 tonnes par an. Une partie est achetée localement, dans le pays ou dans les pays voisins. Ce sont les achats locaux ou les aides triangulaires.

Le graphique ci-dessous montre que pour l'instant, la production réussit à satisfaire aux besoins des consommateurs et à nourrir le pays. Mais avec l'urbanisation, ce sera de plus en plus difficile si on n'augmente pas la production de riz. L'autre solution est d'arriver à mieux transformer les céréales traditionnelles pour que les consommateurs les préfèrent au riz.

Le bilan céréalier du Burkina Faso. ►

Ce bilan permet de voir comment se fait l'approvisionnement de la population en céréales : ce qui vient de la production, des importations et de l'aide alimentaire. Pour une année, on peut voir s'il va y avoir une pénurie et s'il faut prendre des mesures.



•• L'organisation de la filière

Ce que l'on appelle la filière, ce sont l'ensemble des maillons ou des chaînons qui se suivent entre le producteur de céréales et le consommateur. On appelle chacun de ces chaînons, un « acteur », c'est-à-dire quelqu'un qui joue un rôle dans la filière.

Beaucoup de gens connaissent bien la filière coton. C'est l'exemple d'un produit pour lequel il y a eu de gros efforts d'organisation pour améliorer les performances et les résultats à chaque étape de la filière : la fourniture des intrants, la recherche et la vulgarisation, le crédit, les équipements, le suivi de la qualité, la collecte et l'égrenage, l'exportation.

Pour les céréales, il n'y a pas eu autant d'efforts. La filière céréales est donc peu structurée. Mais depuis quelques années, les acteurs commencent à s'organiser. Les commerçants ont créé un syndicat, certains groupements de producteurs de la boucle du Mouhoun ont créé une union pour commercialiser, des réseaux de banques de céréales se sont structurés dans le cadre de la loi sur les coopératives, etc.

Les producteurs vendent encore l'essentiel de leurs excédents de céréales lors de la récolte. Parfois, ils sont même amenés à vendre des céréales dont la famille aura besoin en période de soudure. Ils le font car ils doivent rembourser leurs crédits ou payer différentes dépenses « obligatoires ».

Les prix des céréales chutent fortement à la récolte car il y en a beaucoup sur les marchés. Ensuite les prix augmentent à partir de février jusqu'à la fin de la soudure. En juillet-août,

les prix peuvent atteindre des sommets et il n'est pas toujours facile pour les consommateurs et pour les ruraux dans les zones déficitaires de se les procurer. Mais cette règle générale n'est pas toujours vérifiée. L'évolution des prix et leur niveau dépend de la production et des stocks qui restent dans les greniers ou chez les commerçants et aussi des exportations et des importations avec les pays voisins.



... Les principaux problèmes de la filière

La filière céréales ne réunit pas encore tous les acteurs pour qu'ils travaillent ensemble et règlent les problèmes.

Chaque acteur a des problèmes particuliers. Mais il y a certaines difficultés qui sont communes à tous les acteurs. Par exemple, les organisations professionnelles restent encore trop faibles. Beaucoup de leurs membres et de leurs élus ne sont pas alphabétisés. C'est un handicap pour bien gérer une organisation.

L'information est une autre contrainte importante pour tous les acteurs. Pour les acteurs il est très important de connaître les productions, les prix sur les différents marchés, les lois, les règles et les normes. Mais cette information est très difficile à obtenir. Soit elle n'existe pas ou n'est pas assez fiable, soit elle est mal diffusée, en particulier en milieu rural.

L'accès au crédit pour les fonds de roulement ou pour les équipements est aussi très difficile. Beaucoup d'acteurs travaillent dans l'informel, sans que leur activité soit déclarée. Ils ne peuvent pas aller voir une banque pour emprunter car ils n'ont pas de comptes. D'autres ne présentent pas assez de garanties. D'une façon générale, ceux qui parviennent à obtenir du crédit ont des taux d'intérêts qu'ils trouvent très élevés.

Il y a enfin d'autres contraintes qui ne peuvent pas être réglées au niveau de la filière céréales. Par exemple, les routes mal entretenues, la politique économique de l'État, le fonctionnement des échanges régionaux, etc.

En général on répartit les contraintes en trois groupes :

- les contraintes liées à la faiblesse des services d'appui : le crédit, l'information, la recherche, etc. ; ▶ **fiches pages 23-27**
- les contraintes liées aux réglementations nationales ou régionales ; ▶ **fiches pages 29-35**
- les contraintes qui sont liées à la faiblesse des organisations professionnelles. ▶ **fiches page 37- 53**

Le plan d'actions a été conçu pour apporter des réponses à ces différentes contraintes.



.... L'avenir de la filière et ses atouts

On estime que la population du Burkina sera d'environ 20 millions d'habitants en 2025. Plus de 8 millions devraient vivre dans les villes. Pour nourrir toute cette population sans dépendre des importations du marché mondial, il va falloir développer la production, la transformation et le marché des céréales locales.

C'est possible, car il reste des surfaces cultivables et on peut augmenter les rendements. Cependant, il faut améliorer les techniques de production pour ne pas abîmer les sols et réduire les conséquences des aléas climatiques (maîtrise de l'eau). Il faut aussi faciliter la transformation et le commerce. Il existe déjà des petites entreprises engagées dans les activités de transformation, surtout au niveau des femmes. Il faut encore faciliter les investissements et améliorer les techniques de transformation et d'emballage. Ceci permet d'améliorer la qualité des produits finis et de réduire les coûts de l'alimentation dans les dépenses des ménages. C'est très important pour améliorer la situation alimentaire des pauvres.

La filière dispose encore d'autres atouts importants que le plan d'actions va développer :

- les acteurs veulent s'organiser et prennent des initiatives ;
- malgré les problèmes dans la région, les marchés régionaux se développent et peuvent offrir des débouchés pour les céréales du Burkina ;
- les pouvoirs publics (l'État), les acteurs et les partenaires financiers peuvent travailler ensemble pour régler les problèmes de la filière.

le plan d'actions en pratique

L'État et tous les acteurs de la « filière céréales locales » ont longuement discuté des problèmes à tous les stades de la filière. Ils se sont mis d'accord pour conduire des actions qui apportent des solutions à chacun de ces problèmes. Le plan d'actions donne des détails sur les objectifs et toutes les actions qui ont été choisies.

- **Quels sont les objectif du plan d'actions ?** 18
- **Sur quoi va-t-il faire porter ses efforts ?** 19
 - fournir les services dont les acteurs ont besoin 23
 - améliorer les réglementations nationales et régionales 29
 - renforcer et réunir les organisations des acteurs 37
- **Qui pilote le plan d'actions ?** 54
- **Comment est financé le plan d'actions ?** 55
- **Fiche pratique : comment bénéficier des actions prévues dans le plan ?** 56



• Quels sont les objectifs du plan d'actions ?

Des objectifs ont été retenus. Il y a d'abord un objectif général, appelé *objectif global* : il s'agit « d'augmenter la rentabilité économique et financière des filières céréalières afin de participer de manière durable à la sécurité alimentaire ».

Cela signifie que l'on cherche à nourrir la population du Burkina en utilisant le plus possible les céréales locales et en important le moins possible de riz et de blé. Mais pour cela, il faut que le mil, le sorgho ou le maïs ne coûtent pas plus cher au consommateur que les céréales importées d'Asie, d'Amérique ou d'Europe. Il faut aussi que ce soit rentable de produire, de transformer ou de faire le commerce des céréales. Les acteurs des filières céréalières doivent pouvoir gagner de l'argent en investissant dans les céréales locales.

Il y a ensuite un objectif plus précis, appelé *objectif spécifique* : il s'agit « d'accroître la performance des acteurs de la filière par la création d'un environnement favorable et par l'amélioration de leurs organisations ».

Cela veut dire que l'on va chercher à améliorer les conditions de travail des producteurs, des transformateurs, et des commerçants. Par exemple : le plan d'actions va appuyer la formation des transformateurs sur les normes de qualité, soutenir la diffusion de l'information sur les prix, favoriser le stockage, renforcer les capacités des organisations de producteurs pour qu'elles soient plus fortes et plus efficaces, etc.

•• **Sur quoi le plan d'actions va-t-il faire porter ses efforts ?**

Pour atteindre les objectifs fixés, le plan d'actions va travailler à trouver des solutions à dix problèmes importants. Il a défini les résultats qu'il faut obtenir en face de chaque type de problème.

Pour l'ensemble de la filière, il y a dix résultats à atteindre :

- les deux premiers portent sur des services essentiels au développement de la filière : l'accès au crédit, l'accès à la formation et à l'information ;
- les trois suivants portent sur les politiques, les réglementations ou les normes qui encadrent la filière : les normes de qualité, la législation sur les exportations et les importations, la gestion de l'aide alimentaire ;
- enfin, cinq résultats portent sur le renforcement des acteurs et de leurs organisations, ainsi que sur la consolidation de l'interprofession céréalière.

Il y a deux autres résultats qui sont dans le plan d'actions mais qui ne figurent pas dans ce manuel. Ils sont liés au suivi et à l'évaluation du plan d'actions et à la cellule de gestion du plan d'actions.

Le plan d'actions sur les céréales vise à agir sur tout ce qui peut renforcer la filière. Par exemple, le fait d'améliorer la transformation et la valorisation des céréales locales devrait donner un « coup de fouet » ou stimuler la production. Mais le plan d'actions ne fera pas tout. Il agit avec d'autres plans d'actions destinés à appuyer les producteurs : par exemple le plan sur la gestion in-

tégrée de la fertilité des sols, sur le financement du monde rural, etc. L'encadré ci-dessous illustre tous les plans d'actions prévus au profit des producteurs.

Dans ce manuel, les résultats n'ont pas été écrits de la même façon que dans le plan d'actions, de façon à être plus concrets et simples. La formule officielle est celle qui figure dans le plan d'actions (voir page suivante).

Le développement en 15 plans...

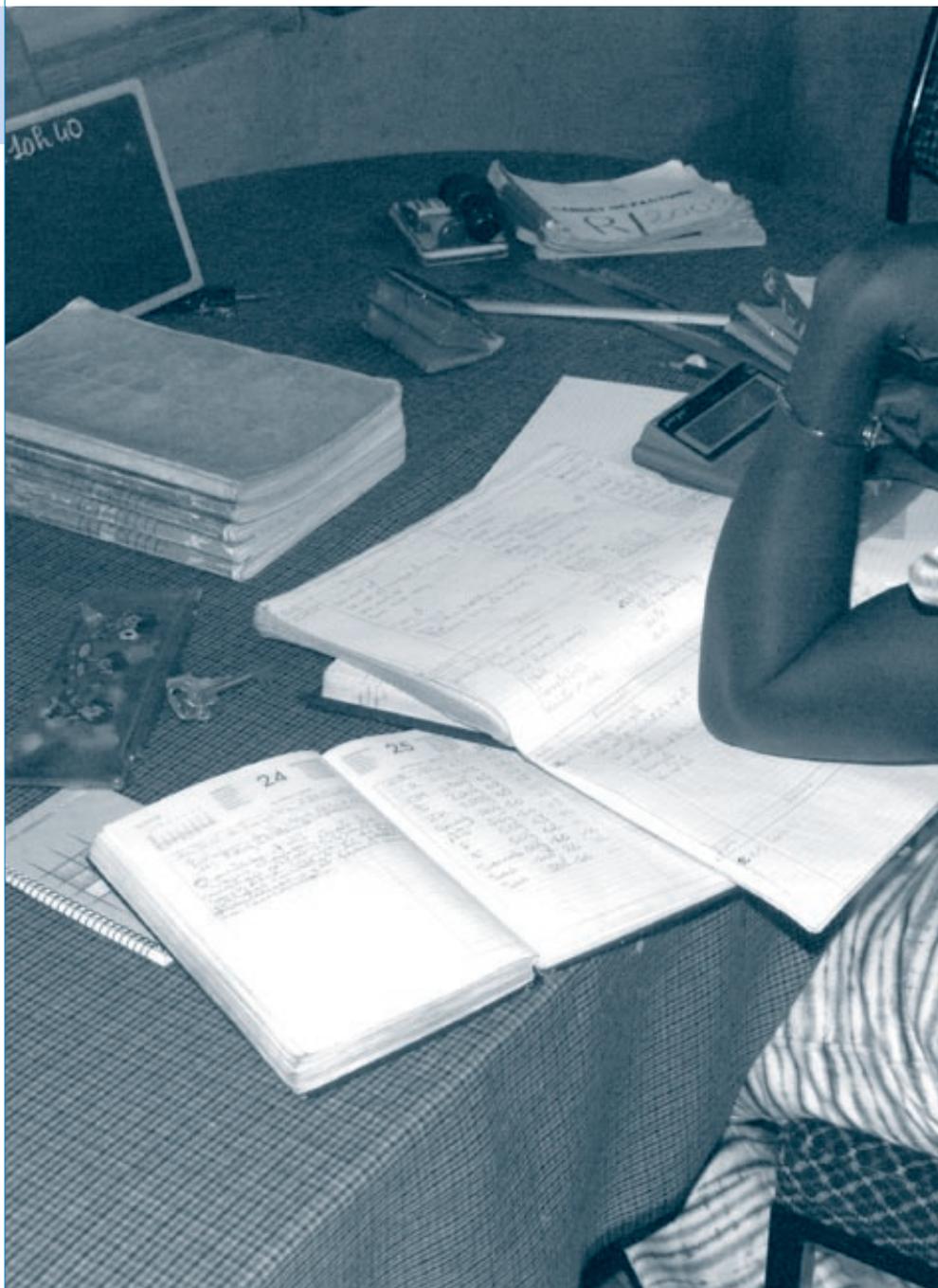
Pour favoriser le développement agricole, l'État met en place des plans d'actions. Chaque plan porte sur un problème particulier ou une filière importante pour le pays.

Les filières pour lesquelles il existe un plan d'actions sont : le riz, les céréales mil-sorgho-maïs, les tubercules, les fruits et légumes, les oléagineux, le coton et le niébé (cette dernière filière est intégrée dans le plan d'actions céréales).

Pour les problèmes qui touchent tous les producteurs et parfois les autres acteurs, huit plans d'actions (P.A.) ont été préparés : le P.A. sur la gestion intégrée de la fertilité des sols (PAGIFS), la stratégie nationale de sécurité alimentaire et nutrition, le P.A. pour le financement du monde rural (P.A.-F.M.R.), le P.A. sur la mécanisation et les équipements agricoles (PAMA), le P.A. sur les semences et le P.A. sur le foncier.

L'ensemble de ces plans cherche à apporter des solutions à tous les problèmes qui se posent aux producteurs agricoles. Certains sont déjà mis en œuvre alors que d'autres sont en train d'être préparés ou attendent les financements.

numéro du résultat	Formulation dans le plan d'actions	Formulation retenue dans ce manuel
R1	Le crédit à la filière est favorisé	Favoriser l'accès au crédit
R2	Le système d'information, de formation et de communication est renforcé et répond aux besoins exprimés par les différents acteurs de la filière	Répondre aux besoins d'information et de formation
R3	Les normes de qualité sont élaborées et appliquées par les différents acteurs sur le marché national et régional	Élaborer et faire appliquer des normes de qualité
R4	Les intérêts de la filière du Burkina Faso sont pris en compte au niveau de la sécurité alimentaire régionale	Faciliter les échanges régionaux
R5	La filière n'est pas perturbée par les actions de l'État sur le marché des céréales locales	Bien gérer l'aide alimentaire
R6	Les organisations de producteurs sont renforcées et profitent mieux du marché libre	Renforcer les organisations de producteurs
R7	Les organisations professionnelles de commerçants sont renforcées et elles profitent mieux des marchés national et régional	Renforcer les organisations de commerçants
R8	Les organisations professionnelles de transformateurs sont mieux organisées et profitent du marché national et régional à travers : – la sécurisation de l'approvisionnement en céréales; – l'appui à leurs membres pour faire face aux mutations économiques en cours et à venir, la promotion des produits céréaliers transformés	Renforcer les organisations de transformateurs
R9	Les consommateurs bénéficient du marché libre et sont mieux organisés et peuvent mieux défendre leurs intérêts	Renforcer les organisations de consommateurs
R10	Un Comité interprofessionnel sur les céréales est mis en place et défend les intérêts de la filière	Fédérer les acteurs dans le Comité interprofessionnel des céréales



Fournir les services dont les acteurs ont besoin

Favoriser l'accès au crédit	24
Répondre aux besoins d'information et de formation	26

Favoriser l'accès au crédit

Il y a tout le temps besoin d'argent. Les paysans en ont besoin pour acheter les engrais ou les semences sélectionnées. Sans cela, ils ne peuvent pas avoir des meilleurs rendements. Les groupements en ont besoin pour acheter les céréales de leurs membres dès la récolte. Dans ce cas, ils pourront stocker dans les magasins ou les banques de céréales en attendant que les prix soient meilleurs. Les commerçants aussi en ont besoin pour acheter et aller vendre en ville ou dans les régions où il n'y a pas assez de mil ou de sorgho.

Le crédit est maintenant le principal moyen de fournir des financements aux producteurs, aux commerçants ou aux unités de transformation. Avec le crédit, on a l'argent au bon moment et ensuite on le rembourse quand on a fini de travailler.

Mais l'accès au crédit n'est pas facile et il est souvent très cher. Les banques n'aiment pas prêter dans le secteur agricole, car elles trouvent qu'il y a trop de risques que les gens ne remboursent pas.

Pourtant, on ne pourra pas développer les céréales s'il n'y a pas de solutions de financement. Alors, le plan d'actions va chercher ces solutions avec les banques, les caisses d'épargne-crédit décentralisées et les membres du Comité interprofessionnel des céréales.

Que va faire le plan d'actions pour favoriser l'accès au crédit ?

Le plan d'actions va mener quatre activités :

- 1 Il va travailler avec les banques et les caisses populaires pour

qu'elles comprennent mieux les problèmes céréaliers. Par exemple, il faut qu'elles connaissent bien les risques de chacun dans la filière : les risques pour le producteur, les risques pour le groupement ou la coopérative, les risques pour le commerçant. Ensuite, il faudra réfléchir et trouver les moyens de diminuer ces risques ;

- ② Il va réunir les banques et les caisses populaires avec les organisations professionnelles pour trouver ensemble des solutions et passer des accords. Dans ces accords chacun va s'engager : par exemple la banque peut diminuer le taux d'intérêt si les producteurs ont une caution (une garantie), ou si le groupement apporte des fonds. Il y a déjà des expériences intéressantes et le plan d'actions va organiser des échanges ou des visites ;
- ③ Il va réunir les banques et les caisses populaires pour trouver des solutions pour que le crédit soit moins cher (baisser les taux d'intérêts) ou pour que les garanties soient moins importantes, avec un meilleur taux d'intérêt ;
- ④ Il va chercher avec les organisations des producteurs la façon de développer le « crédit fournisseur », c'est-à-dire le crédit pour acheter des intrants, un peu comme pour les producteurs de coton.



Répondre aux besoins d'information et de formation

Le marché des céréales est libre au Burkina Faso. Ce sont les producteurs, les commerçants, les transformateurs, les transporteurs et les consommateurs qui animent ce marché. Pour que le marché fonctionne bien, il faut qu'il y ait suffisamment de concurrence et de transparence.

Pour cela, il faut que tous ces acteurs aient suffisamment d'informations. Par exemple, il est très important de pouvoir répondre très vite à toutes ces questions : quels sont les prix du maïs à Bobo-Dioulasso ou le prix du sorgho à Djibo ? Est-ce que je peux trouver des céréales à Sikasso ? La SONAGESS va-t-elle vendre une partie du stock de sécurité cette année ? À quelles conditions je peux répondre à un appel d'offres du PAM ? Quelles sont les mesures locales utilisées au Niger ? Est-ce que les prix ont commencé à baisser à Ouagadougou ? Quel est le taux d'impuretés maximum si je veux exporter ? Quelles sont les autres normes en vigueur sur le marché régional ? Quels sont les contrôles à la frontière ? Où fait-on des analyses pour vérifier la qualité d'une livraison ? Quels sont les coûts du transport entre Dédougou et Dori ? Quels sont les procédés technologiques disponibles pour fabriquer le couscous ?

Parfois l'information existe mais n'est pas bien diffusée, ou les gens qui en ont besoin ne savent pas où la trouver. Parfois cette information n'est pas à jour ou n'existe pas. Beaucoup d'acteurs ne sont pas assez formés pour comprendre comment fonctionne le marché et ne savent pas comment utiliser l'information. Les

lois sont difficiles à interpréter. Les textes sont en français et sont compliqués.

Que va faire le plan d'actions sur les systèmes d'information ?

Le plan d'actions va mener cinq activités :

- ❶ Toutes les informations indispensables sur les règles de fonctionnement du marché et les conditions à respecter pour pouvoir acheter ou vendre des céréales sur le marché national ou régional, seront diffusées auprès de tous les acteurs. Ces règles seront appliquées ;
- ❷ Un programme d'information et de communication sera mis au point avec les organisations professionnelles agricoles et les autres acteurs. Il devra fournir les informations dont les acteurs ont besoin. Ces informations seront présentées de manière à ce que chacun des acteurs puisse les utiliser facilement ;
- ❸ Les normes de qualité adoptées au Burkina et dans la région seront vulgarisées auprès des acteurs ;
- ❹ Des journées agro-alimentaires seront organisées régulièrement avec tous les acteurs de la filière pour faire le point sur les problèmes qui restent à régler, les progrès accomplis et pour discuter des nouvelles réalisations à entreprendre ;
- ❺ Tous les acteurs recevront une information pour les aider à mieux comprendre l'orientation de la politique agricole de l'État, le rôle que les acteurs et le secteur privé doivent jouer depuis que l'État intervient moins. L'information sur les politiques régionales adoptées par l'UEMOA et la CEDEAO et leurs impacts sur la protection et le fonctionnement du marché céréalier sera diffusée.



Améliorer les réglementations nationales et régionales

Élaborer et faire appliquer des normes de qualité	30
Faciliter les échanges régionaux	32
Bien gérer l'aide alimentaire	34

Élaborer et faire appliquer des normes de qualité

Il n'y a pas vraiment de normes en vigueur sur le marché des céréales. Par exemple, les unités de mesure locales (U.M.L.) avec lesquelles on mesure le volume acheté ou vendu ne sont pas partout les mêmes. Une même mesure peut avoir un volume différent selon qu'on l'utilise pour acheter ou pour vendre. Cela crée des confusions sur les prix.

Il existe aussi des problèmes avec la qualité des céréales. Parfois, il n'y a pas que des céréales dans le sac. Il y a aussi ce que l'on appelle des impuretés : par exemple du sable, du gravier, de la paille ou autre. Ce sont aussi des pertes. Il y a aussi des cas où ce sont de vieilles céréales, avec éventuellement des charançons.

Les transformateurs ou les consommateurs qui achètent des céréales « tout-venant » peuvent de ce fait avoir de mauvaises surprises et perdre de l'argent. C'est pareil pour les exportations vers les autres pays, il faut que les acheteurs aient confiance. Pour cela, la qualité doit être garantie et tous les vendeurs doivent respecter les mêmes normes pour ne pas fausser la concurrence.

Pour l'instant ce sont les « acheteurs institutionnels » (le PAM, la SONAGESS et certains groupements de producteurs) qui obligent les vendeurs de céréales à respecter des normes. Il est important que les pays définissent des normes acceptées par tous les acteurs et qui soient les mêmes dans toute la région.

Que va faire le plan d'actions sur les normes de qualité ?

Le plan d'actions va mener sept activités :

- ① Il va participer aux discussions organisées par les institutions comme l'UEMOA, le CILSS et d'autres pour choisir les normes que tous les pays vont appliquer dans la région et définir la façon de contrôler que ces normes sont bien respectées, pour faciliter le commerce des céréales ;
- ② Il va former les transformateurs sur les normes de qualité et sur les façons de contrôler la qualité des produits céréaliers dans l'entreprise, avant de les vendre ;
- ③ Il va fournir des appuis techniques et des formations aux petites et moyennes entreprises (P.M.E.) pour qu'elles mettent en place le contrôle de qualité ;
- ④ Il va apporter aux laboratoires nationaux des moyens pour qu'ils puissent réaliser les analyses des produits (analyses physiques, chimiques et biochimiques) que les entreprises demandent ;
- ⑤ Il va installer un centre d'information et de formation technique. Les transformateurs pourront venir pour tester de nouveaux équipements adaptés à la transformation des céréales, tester la fabrication de nouveaux produits et recevoir des conseils et des formations ;
- ⑥ Il va faciliter la rencontre et la concertation entre les organisations des transformateurs, par exemple la Fédération des industries agro-alimentaires du Burkina (FIAB), et les services privés ou publics qui peuvent leur apporter des appuis ;
- ⑦ Il va organiser un dialogue régulier entre les organisations de consommateurs et les industries pour améliorer la qualité des produits.

Faciliter les échanges régionaux

Le Burkina Faso n'est pas isolé des pays voisins. Il fait beaucoup de commerce avec le Mali et le Niger dans le Sahel ou avec des pays côtiers comme la Côte-d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin.

Le Burkina est membre de l'UEMOA qui réunit tous les pays qui ont la même monnaie, le franc C.F.A. Il est aussi dans la CEDEAO avec tous les autres pays de l'Afrique de l'Ouest. L'UEMOA et la CEDEAO sont ce qu'on appelle des « organisations régionales ». Elles réunissent les pays pour qu'ils soient plus forts ensemble et plus solidaires entre eux. Cela sert aussi pour qu'il y ait moins de conflits entre les pays.

Les pays ont décidé que les céréales et tous les produits agricoles pouvaient circuler entre eux, passer les frontières sans que la douane ne fasse payer des taxes. Quand il y a une bonne production de céréales au Burkina, les commerçants peuvent aller



les vendre au Niger ou ailleurs. Le Burkina peut aussi acheter du maïs au Ghana ou en Côte-d'Ivoire, s'il en a besoin.

Ensemble, les pays se mettent d'accord pour appliquer les mêmes règles aux hommes d'affaires ou aux commerçants. Cela s'appelle « l'harmonisation du droit des affaires » (OHADA).

Les pays ont aussi décidé d'avoir les mêmes taxes sur le riz importé qui vient d'ailleurs, souvent de l'Asie. Ils font cela pour que les producteurs du Burkina ou du Mali puissent continuer à produire du riz. Depuis le début de l'année 2005 tous les pays de la CEDEAO se sont mis d'accord sur une politique agricole régionale pour toute l'Afrique de l'Ouest : l'ECOWAP.

Tout cela est fait pour accroître les débouchés des producteurs et des commerçants et pour réduire les problèmes alimentaires.

Que va faire le plan d'actions pour le marché régional ?

Le plan d'actions va mener quatre activités :

- ① Il va chercher à améliorer le commerce des céréales entre les pays de la région, en travaillant avec les commerçants et avec les organisations comme l'UEMOA et la CEDEAO ;
- ② Il va défendre les intérêts de la filière céréales du Burkina quand il y a des discussions et des négociations entre les pays sur les actions à mener pour augmenter la production ou le commerce de céréales ;
- ③ Il va chercher à faire appliquer les règles pour que les céréales passent les frontières sans problème, dans le cadre de la libre circulation des marchandises ;
- ④ Il va chercher à faire appliquer les règles sur le droit des affaires pour que ceux qui vendent soient sûrs d'être payés.

Bien gérer l'aide alimentaire

Depuis quelques années, le Burkina Faso a « libéralisé » le marché des céréales. Cela veut dire que l'État et le gouvernement ne s'occupent plus de la commercialisation des céréales. Il laisse cela aux producteurs et aux commerçants, ce qu'on appelle le secteur privé. Ce n'est pas non plus l'État qui fixe les prix des céréales.

Souvent, quand la production n'est pas bonne, les prix augmentent beaucoup sur les marchés. Les ménages, surtout les plus pauvres, n'ont plus les moyens d'acheter les céréales pour nourrir la famille. Cela peut aller jusqu'à la crise alimentaire ou même la famine.

Pour éviter cela, l'État stocke des céréales. C'est la SONAGESS qui les achète et les garde dans des grands magasins de stockage pour le jour où il y a une crise. C'est le stock de sécurité alimentaire,

et il y en a à peu près 30 000 tonnes. Si la crise est grave, le gouvernement demande des aides alimentaires aux pays riches. Le PAM et les O.N.G. viennent aussi secourir les populations en distribuant des vivres.

C'est une bonne chose puisque ça évite que les gens meurent de faim ou que les enfants soient mal nourris et soient trop fragiles ou malades. Mais parfois ces aides alimentaires posent des problèmes. Par exemple, si elles viennent de loin, elles arrivent parfois trop tard au Burkina. Elles

© Richard Lee, PAM, 2004



sont distribuées quand les producteurs sont en train de récolter. Dans ce cas, les producteurs ne peuvent plus vendre leurs récoltes parce que les aides font chuter les prix. D'autres fois, les gens ont besoin de mil ou de sorgho, mais ils ne reçoivent que des aliments auxquels ils ne sont pas habitués.

Parfois, les aides sont données aux populations, alors que d'autres fois elles sont vendues mais à un prix moins élevé que sur le marché. On appelle cela les ventes à « prix social » ou à « prix modéré ».

Tous les pays du Sahel ont les mêmes problèmes et ils peuvent les régler ensemble. Ils essaient de le faire avec le CILSS. Ils se sont mis d'accord avec les pays riches sur des règles. Ces règles sont écrites dans la Charte de l'aide alimentaire mais elles doivent être revues et adaptées au Burkina.

Que va faire le plan d'actions ?

Le plan d'actions va mener trois activités :

- 1 Il va partir de la Charte de l'aide alimentaire et discuter avec tous les acteurs de la filière pour choisir des règles de gestion de l'aide alimentaire que tout le monde respecte ;
- 2 Il va sensibiliser les structures qui gèrent les aides alimentaires pour que ces aides soient constituées en priorité avec des céréales locales, achetées dans les zones excédentaires du Burkina ou des pays voisins ;
- 3 Il va organiser une discussion, une « concertation » avec les autres pays de la région pour que tout le monde donne la priorité aux céréales sahéliennes dans les programmes d'aide alimentaire.



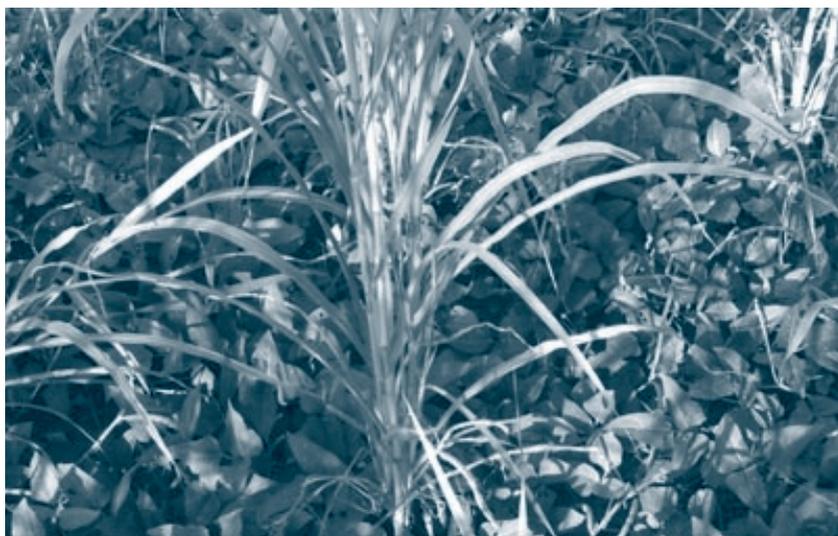
Renforcer et réunir les organisations des acteurs

Renforcer les organisations de producteurs	38
Renforcer les organisations de commerçants	42
Renforcer les organisations de transformateurs	44
Renforcer les organisations de consommateurs	47
Fédérer les acteurs dans le Comité interprofessionnel	49

Renforcer les organisations de producteurs

La plupart des 850 000 producteurs du Burkina produisent des céréales, dans toutes les régions. À côté de ces très nombreuses exploitations familiales, il existe aussi quelques grosses exploitations, surtout dans les zones cotonnières.

Les céréales servent avant tout à nourrir la famille. S'il y a des excédents ou si la famille a un besoin urgent d'argent, le producteur va vendre des céréales sur le marché. Dans l'Ouest et le Sud-Ouest les producteurs cultivent des céréales pour la vente, à côté du coton, et fournissent des céréales pour les villes et les zones déficitaires (le Nord, le plateau central, etc.). Dans ces régions déficitaires, ce sont les autres productions qui fournissent des revenus aux familles : l'élevage, le maraîchage, le niébé, etc.



Les femmes occupent une place très importante dans la production des céréales. Elles jouent aussi un grand rôle dans la transformation. Chaque jour, elles apprêtent les céréales pour la famille. Ce sont aussi les femmes qui montent des petites unités de transformation pour améliorer leurs revenus.

Le Burkina produit souvent assez de céréales pour nourrir toute la population, sauf les années de sécheresse. Bien sûr il faut toujours importer du blé et du riz parce qu'on ne peut pas en produire ou pas assez. La production de mil, de sorgho et de maïs a augmenté. Les producteurs en cultivent plus parce que les familles sont plus nombreuses. Les rendements (la quantité récoltée par hectare) se sont aussi améliorés.

Les rendements pourraient être encore meilleurs en changeant les techniques et en utilisant plus de semences sélectionnées, d'engrais et de pesticides. Les céréales pourraient devenir une culture de rente. Mais il faut faire attention car ça coûte cher. Ce n'est pas toujours rentable. Il faut surtout que l'on puisse vendre les céréales que l'on produit en plus. C'est pour cela qu'il faut exporter plus facilement dans les autres pays. Il faut aussi transformer les céréales et en faire des produits que les femmes aiment bien cuisiner.

Pour acheter et vendre les céréales les producteurs ou les femmes sont souvent organisés en groupements ou en banques de céréales. C'est plus clair maintenant avec la loi sur les coopératives. En zone excédentaire, elles cherchent à mieux valoriser leurs céréales en stockant à la récolte. Au contraire, dans les zones déficitaires, elles achètent les céréales dont le village a besoin lorsque les prix du marché sont bas.

Certaines de ces organisations bénéficient d'appuis fournis par des organisations comme Afrique Verte (formation, information, etc.). Malgré tout, elles sont trop faibles dans la filière et ne peuvent pas encore occuper toute la place laissée par le retrait de l'État. Il y a beaucoup d'analphabétisme et les moyens financiers des organisations sont très petits. Il faut énormément renforcer les capacités des producteurs et de leurs organisations pour améliorer la mise en marché des céréales. Ainsi leur poids dans la filière sera plus important et leurs intérêts mieux défendus.

Que va faire le plan d'actions pour les producteurs ?

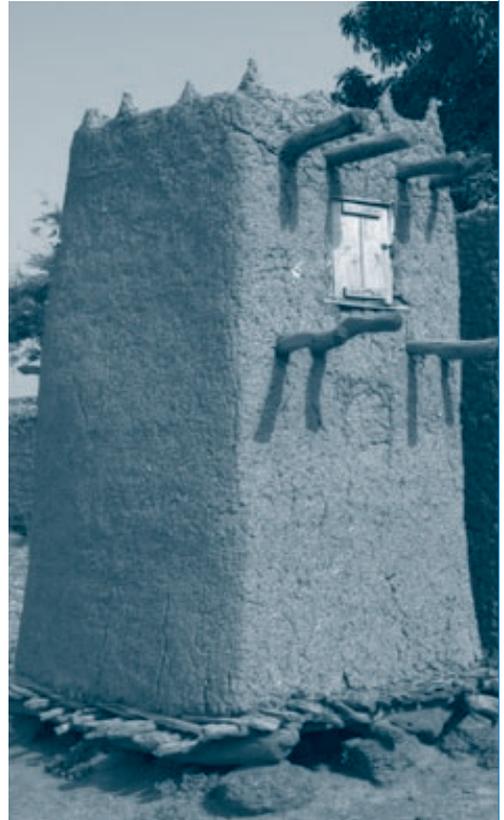
Il existe d'autres plans d'actions pour aider les producteurs (voir page 20). Il y en a un sur la fertilité des sols pour améliorer les rendements. Il y en a un sur la mécanisation agricole pour aider les producteurs à s'équiper en matériel de travail. Le plan d'actions « céréales » ne va pas les remplacer. Il va travailler avec eux et il va conduire des activités qui aident les producteurs à avoir plus de place dans la filière. C'est pour cela qu'il va surtout les aider à stocker et à commercialiser les céréales.

Le plan d'actions va mener six activités :

- ❶ Les organisations paysannes qui commercialisent les céréales seront informées des achats que l'État ou les bailleurs de fonds prévoient de faire. Elles recevront les avis d'appel d'offres ;
- ❷ Les appels d'offres seront adaptés, avec la possibilité de livrer des petites quantités de céréales, pour que les organisations paysannes puissent y prendre part et faire des offres ;
- ❸ Les organisations paysannes seront consultées pour la ges-

tion des aides alimentaires : peut-on faire des achats locaux ? Comment faut-il distribuer l'aide : dons, ventes à prix modérés, programmes de « nourriture contre travail », etc. ;

- ④ Des rencontres entre les acteurs de la filière seront organisées pour qu'ils puissent passer des contrats entre eux : par exemple des contrats entre des producteurs et des commerçants ou entre des producteurs et des unités de transformation des céréales ;
- ⑤ Les organisations paysannes villageoises pourront recevoir des appuis pour créer et bien gérer des banques de céréales. Les réseaux ou organisations qui réunissent des banques de céréales ou des coopératives de commercialisation seront appuyées ;
- ⑥ Les organisations professionnelles pourront être aidées pour organiser des bourses de céréales, c'est-à-dire des rencontres entre des O.P. « acheteurs de céréales » et des O.P. des zones de production « vendeurs de céréales » , ou des rencontres avec des commerçants qui veulent acheter des céréales.



Renforcer les organisations de commerçants

Les commerçants jouent un rôle essentiel entre les producteurs et les consommateurs. Ils animent le marché. Il y a deux grandes catégories de commerçants : les commerçants individuels et les commerçants « institutionnels ».

Les commerçants individuels sont les plus connus. Ce sont tous les privés qui achètent et vendent des céréales. Mais il y en a plusieurs catégories : le collecteur qui achète les céréales dans le village, le commerçant de taille moyenne des zones rurales, le grossiste des grandes villes et puis les détaillants et les revendeuses. Parfois, ces différents commerçants sont liés par un grossiste urbain. Celui-ci fournit aux autres des moyens pour qu'ils puissent lui apporter des céréales. Certains commerçants très importants vont aussi travailler dans les pays voisins.

Les commerçants privés sont regroupés dans des organisations. Les organisations locales réunissent les commerçants moyens des localités rurales et leur permettent de régler les problèmes avec l'administration. Les grossistes et les commerçants des grandes villes sont réunis dans des syndicats. Ces syndicats les représentent dans les négociations.

Tous les petits commerçants et les détaillants sont eux peu organisés.

Que va faire le plan d'actions pour les commerçants ?

Le plan d'actions va mener cinq activités :

- 1 Il va informer les commerçants lorsque l'État ou les bailleurs

de fonds prévoient de faire des achats publics ou de lancer des appels d'offres au Burkina ou dans les pays voisins;

- ② Il va former les commerçants sur la comptabilité et la gestion, mais aussi sur les normes de qualité et la façon de répondre à un appel d'offres lancé dans la région;
- ③ Il va informer les commerçants sur les distributions d'aides alimentaires prévues;
- ④ Il va informer les commerçants sur les règles en vigueur et les difficultés pour faire du commerce régional;
- ⑤ Il va promouvoir l'organisation de bourses céréalières avec les commerçants.



Renforcer les organisations de transformateurs

Pour être consommées, les céréales doivent être transformées, préparées. On fait la différence entre quatre modes de transformation :

- la transformation *domestique* : les céréales sont transformées au niveau du ménage par les femmes ;
- la transformation *artisanale* : les céréales sont transformées par des meuniers, des dolotières, des restauratrices, des micro-entreprises. Ils vendent le service ;
- la transformation *semi-industrielle* : ce sont des petites et moyennes entreprises qui proposent de nouveaux produits. Ce secteur se développe très vite ;
- la transformation *industrielle* : ce sont surtout les Grands Moulins du Burkina qui transforment le maïs en farine et semoule,

et les fabricants d'aliments du bétail et de bière.

La plus grande partie des céréales passe par la transformation domestique ou artisanale.

Les femmes jouent un rôle très important dans la transformation. Dans le cas de la fabrication du dolo en milieu urbain, il existe une division précise du travail



entre les germeuses, les dolotières qui brassent le dolo et les vendeuses qui ont des petits cabarets.

La transformation est un problème très important. En fournissant de nouveaux produits pas trop chers et bien acceptés par les ménagères, la transformation permet de limiter les importations de céréales comme le riz.

Mais les transformateurs rencontrent des difficultés :

- la production est irrégulière et de qualité souvent moyenne ou pas très bonne. Les unités de transformation doivent pouvoir acheter, trier, stocker. Cela coûte cher et il faut un fonds de roulement important ;
- il existe de nouveaux procédés et de nouveaux équipements bien adaptés pour transformer et conserver les céréales locales. Mais l'information sur ces techniques n'est pas toujours disponible ;
- les équipements adaptés sont souvent chers et les systèmes de crédit n'acceptent pas facilement de les financer ;
- les transformateurs sont mal informés sur les normes et vendent peu sur le marché régional.

De nouvelles organisations de transformateurs ont vu le jour ces dernières années. Mais le secteur reste encore peu structuré.

Que va faire le plan d'actions pour les transformateurs ?

Le plan d'actions va mener sept activités :

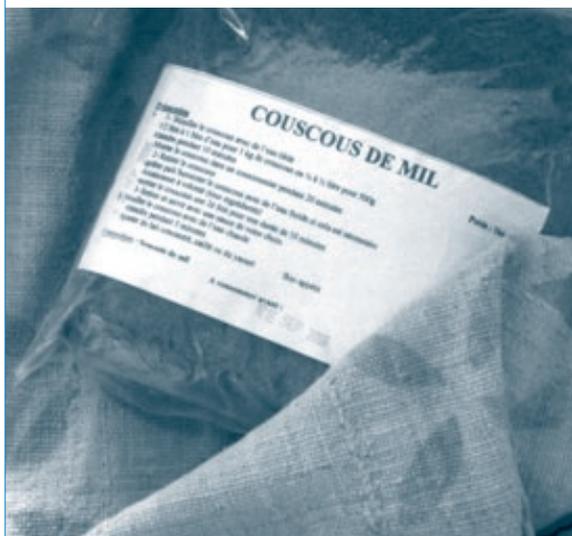
- ❶ Il va faire une étude sur la filière dolo. Les réussites de cette filière pourront être utilisées pour développer la transformation artisanale des céréales ;
- ❷ Il va fournir de l'information aux transformateurs pour

les aider à aller vendre sur le marché régional : par exemple, quelles sont les règles et les normes qu'il faut respecter pour exporter;

- ③ Il va contrôler que les produits transformés qui entrent dans l'UEMOA respectent bien les normes;
- ④ Il va aider des conseillers privés à s'installer à leur compte, et il va les former. Le travail de ces conseillers sera de fournir des conseils et des appuis aux petites et moyennes entreprises au niveau de la gestion et de la commercialisation au Burkina et dans les pays voisins;
- ⑤ Il va étudier la possibilité de louer les magasins de la SONAGESS à des transformateurs pour faciliter le stockage des céréales dans de bonnes conditions;
- ⑥ Il va aider les entrepreneurs à trouver des partenariats avec des investisseurs burkinabès ou étrangers. Ces partenariats doivent faciliter le financement et le transfert de technologies

de transformation, d'équipements, etc. ;

- ⑦ Il va créer un fonds d'appui à la promotion des produits transformés. Ce fonds servira à faire connaître et à donner une bonne image des produits transformés du Burkina auprès des consommateurs urbains et dans les pays voisins.



Renforcer les organisations de consommateurs

Tous les habitants du Burkina sont des consommateurs. Et tous les consommateurs du Burkina mangent des céréales. Ce sont donc des acteurs très importants dans la filière céréales. Chacun mange en moyenne presque 200 kg par an. L'achat des céréales est une charge très élevée pour les familles.

Dans les zones rurales chaque famille produit ses propres céréales. Dans certaines régions du Burkina (Nord, Sahel), cette production n'est pas toujours suffisante. Dans ce cas, les familles doivent en acheter sur le marché pour compléter leur alimentation. Lorsque l'année est mauvaise, les producteurs doivent acheter beaucoup de céréales alors qu'ils n'ont presque rien produit. C'est aussi dans ces cas que les prix flambent. En ville, les ménages doivent acheter toutes les céréales qu'ils consomment.

Un autre problème vient de la qualité. Parfois, les producteurs ou les commerçants ne mettent pas que des céréales dans les sacs : il y aussi du sable, des cailloux, ce que l'on appelle des « impuretés ». C'est pour cela qu'il faut des normes.

Les consommateurs sont de plus en plus tentés par le riz car il est plus facile à préparer et moins long à cuire. Les femmes commerçantes ou fonctionnaires ont moins de temps pour faire les repas. C'est pour cela que les habitudes alimentaires changent. Le pays produit du riz mais pas assez. Il doit donc en importer et ça coûte cher.

C'est la raison pour laquelle il faut transformer les céréales traditionnelles. Il faut développer des produits nouveaux, modernes

et bien adaptés pour les ménagères dans les villes : par exemple le couscous « mablériz » (mélange de maïs, de blé et de riz) ou le fonio précuit. Mais il faut aussi que les consommateurs essayent et adoptent ces produits. Les consommateurs favorisent le développement du pays en achetant des produits faits avec des céréales locales.

Il existe des organisations pour aider les consommateurs et les défendre quand ils ont un problème. Mais elles ont peu de moyens. En renforçant ces organisations, elles pourront mieux défendre les intérêts des ménages.

Ces organisations peuvent aussi faire beaucoup de sensibilisation pour développer la consommation des produits locaux.

Que va faire le plan d'actions pour les consommateurs ?

Le plan d'actions va mener quatre activités :

- ❶ Il va faire connaître ce qu'il y a dans la loi sur la concurrence et la consommation. Cette loi porte sur les droits des consommateurs. Il va aussi veiller à l'application de cette loi ;
- ❷ Il va aider les organisations de consommateurs pour qu'elles puissent faire plus de travail d'information et mieux défendre les consommateurs ;
- ❸ Il va favoriser la rencontre entre les associations de consommateurs des différents pays de l'UEMOA et encourager la création d'un réseau régional pour agir et défendre les consommateurs, au-delà des frontières ;
- ❹ Il va fournir des informations aux consommateurs sur les normes de qualité, pour protéger les consommateurs mais aussi les transformateurs et les commerçants sérieux.

Fédérer les acteurs dans le Comité interprofessionnel

Vu la place des céréales dans l'agriculture du pays, il est important que les paysans puissent bien écouler ou vendre leurs céréales. Un marché qui fonctionne bien permet d'avoir des prix plus stables. C'est mieux pour les paysans mais aussi pour les consommateurs. Au cours des 20 dernières années, la population du Burkina a doublé et les paysans ont réussi à produire beaucoup plus, pour la nourrir.

Les producteurs pourraient encore améliorer les rendements et la production. Mais ils courent le risque d'avoir des excédents qui font chuter les prix. Si les prix baissent trop, les revenus des producteurs mais aussi des autres acteurs de la filière sont très faibles. C'est pour cela qu'il faut améliorer les marchés en même temps que les techniques de production.

Pour augmenter les débouchés qui aideraient l'agriculture à se développer, il y a deux façons de faire :

- vendre plus de céréales à l'extérieur du Burkina en exportant vers les pays voisins ;
- vendre plus de céréales au Burkina en offrant aux consommateurs des produits transformés bien appréciés, qu'ils vont préférer aux produits importés.

Avec la croissance de la population au Burkina et surtout dans les villes, on pourrait augmenter la demande de céréales locales. Ce serait bénéfique pour les producteurs mais aussi pour les transformateurs, les commerçants, les détaillants, etc.

Comme il ne suffit pas d'augmenter la production, mais comme

il faut améliorer toute la chaîne du producteur au consommateur, il a été décidé de réunir tous les acteurs dans un Comité interprofessionnel des filières céréales et niébé du Burkina (C.I.C.-B.). Toutes les organisations professionnelles se retrouvent dedans et peuvent discuter et essayer de résoudre tous les problèmes de la filière.

Le Comité interprofessionnel des filières céréales et niébé a été mis en place le 13 juillet 2003 à Bobo-Dioulasso par les producteurs, les commerçants, les transporteurs, les transformateurs et les sociétés privées (vendeurs d'intrants et de matériel agricole).

——— Les objectifs du C.I.C.-B.

Il a pour objectif de développer les filières céréales et niébé. Il réunit les professionnels pour discuter des problèmes de la filière et y apporter des réponses. Le C.I.C.-B. leur fournit des informations et propose les actions à conduire pour lever les obstacles au développement de la filière. Il joue un rôle très important dans la mise en œuvre du plan d'actions sur les céréales.

De façon plus précise, que va faire le C.I.C.-B. ? :

- ① Il *oriente*, c'est-à-dire qu'il va proposer au comité de pilotage du plan d'actions les mesures qui permettent de soutenir la filière. C'est aussi lui qui définit les actions qui vont être financées dans le plan d'actions ;
- ② Il *informe*, c'est-à-dire qu'il doit donner toutes les informations aux acteurs de la filière et à leurs organisations, de façon à leur permettre de mieux fonctionner et d'être plus responsabilisées ;

- ③ Il *coordonne*, c'est-à-dire qu'il va organiser le dialogue, la concertation entre les producteurs et les autres professionnels de la filière. Il va aussi organiser le dialogue entre les professionnels des filières et l'État sur les politiques céréalières et les stratégies de développement de la filière. Il appuie les O.P. dans leurs relations avec d'autres structures, comme les banques ou les systèmes financiers décentralisés. Enfin, il dialogue avec le Comité interprofessionnel sur le riz, le C.I.R. ;
- ④ Il *évalue* et il *décide* sur tout ce qui est mis en œuvre par la cellule de gestion du plan d'actions sur les céréales : la programmation des activités et de leur financement (ce qu'on appelle les devis-programmes), le suivi de la comptabilité et de la gestion, le suivi des actions prévues dans le plan d'actions, etc. C'est aussi le C.I.C.-B. qui rend compte de tout ce qui a été fait, auprès du comité de pilotage du plan d'actions.

—— Qui peut être membre du C.I.C.-B. ?

Tous les professionnels qui ont des activités dans le secteur des céréales et qui sont organisés au sein de structures professionnelles : les organisations de producteurs, les organisations de commerçants (importateurs, grossistes et détaillants), de transformateurs, de transporteurs et les sociétés privées.

—— Les organes du C.I.C.-B.

L'assemblée générale. Le C.I.C.-B. est dirigé par l'*assemblée générale*. Elle prend les grandes décisions, les plus importantes. Elle regroupe 50 membres désignés par des « collèges électoraux ». Chaque collège correspond à un type d'acteur. Par exemple les organisations paysan-

nes se réunissent et désignent leurs représentants à l'assemblée générale.

Pour l'instant il y a cinq collèges :

- le *collège des producteurs*. Ils sont les plus nombreux avec 30 représentants ;
- le *collège des commerçants* arrive ensuite avec 7 représentants ;
- le *collège des transporteurs* a 5 représentants ;
- le *collège des transformateurs* a 5 représentants ;
- le *collège des sociétés privées* (les vendeurs d'intrants et d'équipements agricoles) a 3 représentants.

C'est l'assemblée générale qui décide qui peut-être membre du C.I.C.-B. Elle décide des orientations et des actions prioritaires du C.I.C.-B.

Le conseil d'administration. L'assemblée générale élit un *conseil d'administration* de 15 membres. Les producteurs ont 7 sièges au conseil d'administration et les quatre autres collèges ont 2 sièges chacun.

Le conseil d'administration applique les décisions de l'assemblée générale et gère le C.I.C.-B. Il choisit 5 administrateurs pour constituer le comité exécutif.

Le comité exécutif. Le *comité exécutif* suit les affaires du C.I.C.-B. entre deux réunions du conseil d'administration. On dit qu'il gère les « affaires courantes ». Le comité exécutif est la même chose que le bureau dans d'autres associations.

La commission de contrôle. Chaque collège de l'assemblée générale désigne un représentant pour constituer la *commission de contrôle*. Son rôle est de contrôler :

- la qualité des céréales et du niébé ;
- la qualité des intrants et du matériel agricole.

Elle a aussi en charge de contrôler la gestion financière et la comptabilité du C.I.C.-B.

Le secrétariat exécutif. Le *secrétariat exécutif* exécute les décisions sous l'autorité du conseil d'administration. C'est la représentation permanente du C.I.C.-B. Il est dirigé par un salarié, le secrétaire exécutif, qui est embauché par le conseil d'administration.

Les organes décentralisés : les comités interprofessionnels régionaux des céréales et du niébé (C.I.R.-C.). Afin d'améliorer la représentativité du C.I.C.-B. et de favoriser la mise en œuvre du plan d'actions sur les céréales, l'assemblée générale a décidé de mettre en place des structures dans les régions. Ainsi 13 *comités régionaux interprofessionnels* ont été installés en 2005. Ceci s'est fait après des rencontres d'information dans chaque région et des rencontres de concertation au niveau des provinces. Chaque C.I.R.-C. comprend une assemblée générale composée de 25 délégués au maximum, issus des différentes organisations professionnelles (producteurs, transporteurs, commerçants, transformateurs, sociétés privées). L'assemblée générale a désigné un bureau de 5 délégués et 5 suppléants. Le poste de délégué régional est attribué à un des administrateurs de la région, membre du C.I.C.-B. Ceci permet de bien relier les C.I.R.-C. et le C.I.C.-B.

... Qui pilote le plan d'actions ?

Le plan d'actions sur les céréales (mil, sorgho, maïs) est une des formes d'interventions du gouvernement pour la mise en œuvre de la politique agricole du Burkina. Le Comité interprofessionnel des filières céréales et niébé du Burkina Faso est l'organe important du dispositif de mise en œuvre du plan d'actions. Ce dispositif comprend :

- *le comité de pilotage* : c'est ce comité qui autorise le C.I.C.-B. à mener les actions qu'il a choisi pour la mise en œuvre du plan d'actions céréales. Il est placé sous l'autorité du ministère en charge de l'Agriculture ;
- *le Secrétariat permanent de la coordination des politiques sectorielles agricoles (S.P.C.-P.S.A.)* : c'est un service placé auprès du ministère chargé de l'Agriculture. Il veille à ce que les décisions prises pour la mise en œuvre du plan d'actions céréales par le comité de pilotage, soient bien appliquées par le C.I.C.-B. et la cellule de gestion ;
- *le Comité interprofessionnel des filières céréales et niébé du Burkina Faso* : l'un des rôles importants qu'il joue est le choix des actions à mettre en œuvre dans le cadre du plan d'actions pour les acteurs de la filière. Il présente ce choix au comité de pilotage pour adoption. Enfin, le C.I.C.-B. met en œuvre le plan d'actions ;
- *la cellule de gestion du plan d'actions* : c'est une équipe de techniciens qui aide le C.I.C.-B. à exécuter les actions qu'il a présentées au comité de pilotage.

.... Comment est financé le plan d'actions ?

Le plan d'actions est mis en œuvre par le Comité interprofessionnel des céréales et du niébé. Il bénéficie de différentes ressources :

- les *ressources propres du Comité* : droits d'entrée et cotisations des membres, taxes prélevées sur la commercialisation des céréales, prestations de services ;
- la contribution du *budget de l'État* à la politique céréalière ;
- la contribution des *bailleurs de fonds*.

Pour les cinq premières années, le coût du plan d'actions s'élève à 4 400 000 000 de francs C.F.A. Ce coût comprend les dépenses liées aux actions mais aussi le suivi-évaluation et les charges de la cellule de gestion du plan d'actions.

le financement du Plan d'actions

Coût TOTAL : 4.400.000.000 Fcfa

FINANCEMENTS DÉJÀ OBTENUS:

- * Coopération allemande
⇒ 900 000 000
- * Coopération danoise
⇒ 600 000 000
- * Coopération européenne
⇒ 800 000 000

soit, au total : 2.100.000 000 Fcfa

..... **Fiche pratique : comment bénéficier des actions prévues dans le plan ?**

Chaque assemblée régionale qui s'est réunie pour la mise en place du C.I.R.-C. a choisit les actions prioritaires parmi l'ensemble des actions prévues dans le plan d'actions. Progressivement, les actions vont se mettre en place et les C.I.R.-C. vont jouer un rôle important de relais du C.I.C.-B., pour que toutes les catégories d'organisations et tous les acteurs puissent bénéficier des actions prévues.

Pour connaître ce que fait le plan d'actions dans votre région ou pour bénéficier de telle ou telle action, vous pouvez vous adresser au C.I.R.-C. Le C.I.R.-C. est là pour faire la relation entre le plan d'actions au niveau national et les acteurs sur le terrain, dans les régions. Donc n'hésitez pas à vous rapprocher d'eux. N'hésitez pas à leur poser des questions, à leur soumettre vos problèmes. Ils sont là pour vous répondre et vous aider.

Voici la liste des adresses des directions régionales de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques où vous pouvez rencontrer les membres du bureau du C.I.R.-C. de votre région :

N°	Région	Contacts
1	Cascades	tél. : 20 91 01 41-92 – fax : 20 91 03 54
2	Centre	tél. : 50 31 82 76 – fax : 50 31 82 76

3	Centre-Ouest	tél. : 50 44 00 38 – 50 44 07 53 – fax : 50 44 09 14 courriel : drhco@fasonet.bf
4	Sud-Ouest	tél. : 20 90 50 74 – 20 90 51 34 – fax : 20 90 51 34 courriel : hso@fasonet.bf
5	Plateau central	tél. : 50 30 97 17 – fax : 50 30 97 17 courriel : direpla@fasonet.bf
6	Hauts bassins	tél. : 20 97 11 48 – fax : 20 97 18 23 courriel : haubas@fasonet.bf
7	Nord	tél. : 40 55 01 70 – fax : 40 55 02 32
8	Mouhoun	tél. : 20 52 02 29 – fax : 20 52 02 29 courriel : boumouh@onatel.bf
9	Est	tél. : 20 77 01 36 – fax : 20 77 00 46
10	Centre-Est	tél. : 40 71 01 68 – fax : 40 71 01 68 courriel : drhce@fasonet.bf
11	Centre-Nord	tél. : 40 45 31 03 – fax : 40 45 31 03 courriel : drhcn@yahoo.fr
12	Sahel	tél. : 40 46 02 29 – fax : 40 46 02 29
13	Centre-Sud	tél. : 50 40 00 59 – fax : 50 40 00 59 courriel : censud@fasonet.bf

Vous pouvez aussi vous adresser au C.I.C.-B. :

C.I.C.-B.

11 B.P. 1837 C.M.S. Ouagadougou 11

Téléphone-fax : 50 34 06 34

Courriel : cicb@fasonet.bf

ou à la cellule de gestion du plan d'actions sur les céréales qui est aussi là pour vous aider, à l'adresse suivante :

Cellule de gestion du plan d'actions sur les céréales

11 B.P. 1837 C.M.S. Ouagadougou 11

Téléphone : 50 34 49 89 Fax : 50 34 49 90

Courriel : cg.pac@statistika.net

Le petit lexique du plan d'actions

Les **acteurs** : c'est le nom que l'on donne aux professionnels qui agissent au niveau d'une filière ou au niveau du développement agricole ou du développement local. On parle aussi des agents d'une filière : les producteurs, les transformateurs, les commerçants, etc.

Une **aide triangulaire** : on appelle ainsi une aide alimentaire qui ne vient pas des pays du Nord mais vient d'une région excédentaire du Burkina ou du Sahel, pour nourrir une population située dans une zone déficitaire ou qui n'a pas les moyens d'acheter sur le marché.

L'**auto-consommation** : c'est lorsque la famille consomme les céréales qu'elle a produit sur l'exploitation familiale.

La **CEDEAO** : c'est la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest. Elle réunit les 15 pays de la région. Elle met en place une union douanière avec un tarif extérieur commun (TEC).

Le **CILSS** : c'est le Comité inter-État de lutte contre la sécheresse au Sahel. Il réunit neuf pays sahéliens pour lutter contre la désertification et améliorer la sécurité alimentaire.

Une **exportation** : c'est un produit que l'on vend à l'étranger, en dehors du pays.

La **libre-concurrence** : on dit cela d'un système économique dans lequel les acteurs sont libres de produire et de vendre au prix qu'ils veulent, mais aucun ne doit avoir des aides de l'État que l'autre n'aurait pas. Si c'était le cas, on dirait que la concurrence est faussée.

Un **débouché** : c'est un marché vers lequel on vend ou on écoule un produit.

L'**ECOWAP** : C'est la politique agricole de la CEDEAO qui a été adoptée en janvier 2005.

Les **échanges régionaux** : ce sont des transactions commerciales entre pays

voisins de la même région.

La **filière céréale** : elle réunit tous les acteurs ou les agents qui travaillent depuis la mise en terre des semences de céréales jusqu'à leur consommation. Il y a les acteurs directs comme les producteurs, les transformateurs, les commerçants, et les acteurs indirects comme les banques.

Le **fonds de roulement** : on appelle ainsi le montant d'argent disponible au niveau d'un groupement de producteur ou d'une banque de céréales pour acheter les céréales dont le village ou les membres de l'organisation ont besoin.

Une **importation** : c'est un produit que l'on achète et fait venir de l'étranger. Ça peut être d'un pays voisin.

Un **intermédiaire** : on appelle ainsi les professionnels qui travaillent entre les producteurs et les consommateurs.

Un **intrant** : c'est un produit que l'on utilise pour produire, par exemple les engrais ou les produits de traitement.

Une **organisation professionnelle** : c'est une organisation créée par des professionnels comme les producteurs ou les commerçants. Elle peut apporter des services à ses membres ou les représenter, défendre leurs intérêts. Elle peut agir au niveau local ou national.

Le **PAM** : c'est le programme alimentaire mondial. Il dépend des Nations unies. Il gère une partie de l'aide alimentaire dans les situations d'urgence.

La **P.A.U.** : c'est la politique agricole de l'UEMOA, adoptée en 2001.

La **production disponible** : c'est la production récoltée moins les pertes après la récolte et moins les semences qu'il faut garder pour la prochaine campagne. C'est donc ce qui peut être consommé.

Le **rendement** : c'est la quantité de céréales que l'on produit sur un hectare.

La **SONAGESS** : c'est la Société nationale de gestion du stock de sécurité alimentaire. Elle dépend de l'État. Elle est chargée de stocker, conserver et mettre à disposition le stock national de sécurité (S.N.S.) en cas de crise alimentaire.

L'**UEMOA** : c'est l'Union économique et monétaire ouest-africaine. Elle réunit les huit pays de la zone franc C.F.A. Elle a mis en place une union douanière, c'est-à-dire que les produits circulent librement entre les pays et il y a une protection à la frontière de la région.

Une **zone déficitaire** : on appelle ainsi une région dont la production n'est pas suffisante pour nourrir la population qui vit dans cette région.

Une **zone excédentaire** : on appelle ainsi une région dont la production est supérieure aux besoins de la population qui vit dans cette région.

Notes personnelles



Plan d'actions sur les céréales exécuté par :



GTZ International Services

Statistika